

Un état a été élaboré pour la plupart des substances retrouvées dans les eaux superficielles et souterraines depuis 2000. Les substances détectées de manière anecdotique ou ne présentant pas d'intérêt majeur ont été écartées de cette approche. Nous avons retenu 30 substances, celles :

- détectées les plus fréquemment (Taux de quantification > 3%).
- ayant un profil écotoxicologique défavorable (engendrant un déclassement en classe jaune du SEQ-Eau).
- appartenant à la liste des substances prioritaires définies par l'annexe X de la Directive Cadre sur l'Eau.

Les états regroupent les informations suivantes pour chaque substance retenue :

- Une [identification de la substance](#) considérée (nom, activité, famille chimique, métabolite,...).
- La situation de la substance par rapport à l'annexe X de la [Directive Cadre sur l'Eau](#) (DCE).
- Une [approche physico-chimique](#) rendant compte des différents paramètres (solubilité, Koc, DT 50) régissant les mouvements de la substance considérée.
- Une [approche toxicologique et écotoxicologique](#).
- Un [point sur la réglementation Européenne \(directive 91/414/CE\)](#) et française relative à l'emploi des produits à usages antiparasitaires.
- Un [point sur les utilisations](#) et leurs évolutions récentes.
- Une [présentation succincte des données sur la qualité des eaux](#) par époque.
- Les commentaires et conclusions relatives à la caractérisation des dégradations et à l'origine des transferts.

Pour éviter la surcharge des états, certaines informations ne sont pas mentionnées (techniques analytiques mobilisées par le laboratoire, seuils de détection et de quantification,...).